

**Maison de
l'Environnement de
Dunkerque**





Direction de
l'enfance et de
la jeunesse

Maison de
l'environnement

Plan de déplacements vers l'école

Écomobilité scolaire

Un Plan de Déplacement Scolaire est l'étude et la mise en œuvre pour une école de mesures destinées à améliorer les conditions d'accueil des élèves et promouvoir les déplacements durables

Définition

- C'est un outil de connaissance et d'action qui consiste à :
- Réaliser, pour chaque établissement scolaire, un diagnostic de la mobilité et des déplacements des enfants et des parents entre le domicile et l'école, en examinant les modes de transport, les conditions de circulation et de sécurité, ainsi que les itinéraires les plus utilisés.
- Proposer des actions et, éventuellement, des aménagements adaptés, encourageant un report modal vers la marche à pied, le vélo, les transports publics, le covoiturage.

Origine des plans de déplacements

- La loi sur l'air de 1996 impose les plans de déplacements urbains (PDU) avec pour objectifs :
 - Réduire la pollution
 - Améliorer la vie quotidienne
- La loi S.R.U de 2000 rajoute la sécurité et la cohérence urbaine
- La Communauté Urbaine a rédigé son PDU qui est approuvé en mars 2003 par la ville de Dunkerque.
- Le Plan Climat Territorial de la CUD (2008).

Un constat : en France, un déplacement automobile sur quatre est inférieur à 1 kilomètre

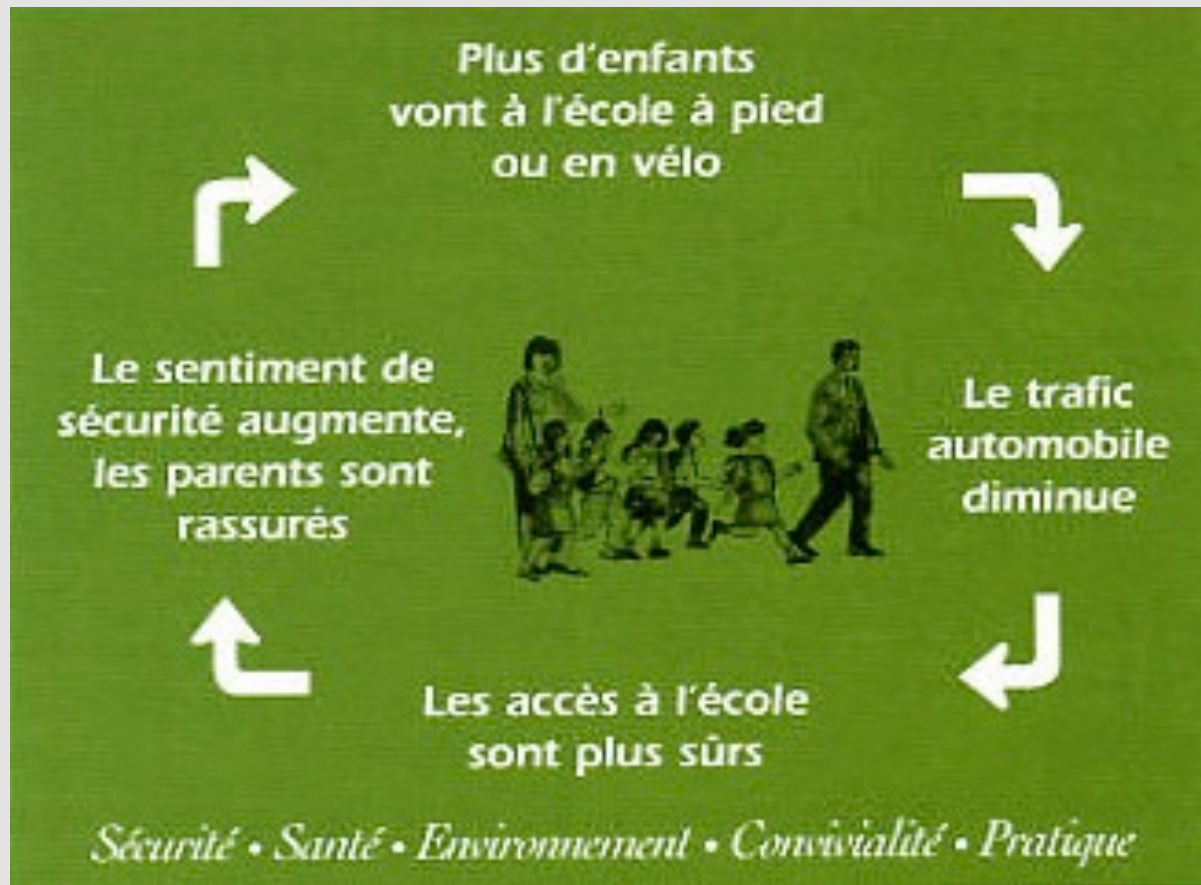
(Source ADEME : « Déplacements urbains »)

- Or, le premier kilomètre pollue beaucoup plus que les autres.
- Du fait de la carte scolaire, les distances entre le domicile et les écoles de quartier sont généralement réduites : de 500 à 1000 mètres pour les établissements du cycle élémentaire
- Il s'agit donc de trajets courts qui, s'ils sont effectués en voiture, ont un impact environnemental réel. D'autres modes de déplacement, comme la marche à pied ou le vélo, se révèlent bien mieux adaptés à ce type de parcours.
- A dunkerque, chaque jour, ce sont 7 000 écoliers qui se déplacent pour aller à l'école...

« L' illogique ou illogisme »



Il faut donc mettre de la cohérence...



A quoi sert cet outil ?

- A mettre en lumière les freins aux changements d'habitudes et les opportunités liées à la configuration des lieux et aux équipements existants qui peuvent favoriser une évolution des comportements.
- A identifier les solutions pour réduire, aux abords des écoles, le trafic automobile quotidien de transit.
- A discerner, puis à mettre en place, les meilleures alternatives à la voiture et les systèmes d'accompagnement collectif les mieux adaptés.

Méthodologie du Plan de déplacements vers l'école

- Constituer un groupe de pilotage
 - Réaliser un diagnostic
 - Fixer des objectifs
 - Établir un plan d'action
 - Lancer les opérations
- Sensibiliser et Communiquer
 - Évaluer et Pérenniser

Quelles écoles sont concernées ?

Quelles classes d'âge ?

- Toutes les écoles, sans restriction, établissements publics et privés, peuvent faire l'objet d'un Plan de déplacements vers l'école.
- On peut envisager d'utiliser cet outil aussi bien avec les maternelles et les primaires, qu'avec les collégiens ou les lycéens, voire même avec les étudiants.
- Les cibles prioritaires restent néanmoins les classes du primaire dont les élèves sont les plus nombreux à être conduits en voiture à l'école : les effets peuvent être réels et rapides et les habitudes de déplacement modifiées durablement.

Quelles motivations pour les porteurs d'un tel projet ?

- Elles peuvent être multiples.
- Un acteur* local peut décider d'initier une démarche écomobile pour améliorer :
 - la sécurité,
 - la santé des élèves,
 - l'environnement,
 - et la qualité de vie du quartier,
 - ou tout simplement parce qu'il s'est rendu compte que c'est plus pratique au quotidien pour les parents et que cela leur fera gagner du temps.

* Les acteurs peuvent être : une association (environnementale, de sécurité routière...), l'association de parents d'élèves, l'éducation nationale (inspection, équipe pédagogique...), une collectivité (ville, communauté de communes...)...

Nos objectifs

- Mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.),
- Améliorer la sécurité aux abords des entrées d'école,
- Réduire les nuisances automobiles,
- Développer les modes alternatifs :
 - marche,
 - vélo,
 - co-voiturage.

Déroulement (initial)

- 2004 Lancement de la démarche, premières expérimentations printemps 2005
- Septembre 2005 : remise en route, validation des solutions,
- Octobre à mars : réalisation des diagnostics
- Mars : choix des solutions, expérimentation retenues
- Avril : lancement des communications
- Fin avril : début des opérations sur une semaine,
- Mai à juillet : mise à l'épreuve des plans
- rentrée 2006/2007 reprise du PDS et reconduction sur les nouvelles écoles retenues...

Comité de pilotage

- Composition (initiale)

- Élus (thématiques et de quartiers),
- Services Ville de Dunkerque : Techniques, Enfance et jeunesse, Prévention Sécurité, Communication, Mairies de quartiers, Direction des territoires, police municipale
- Service CUD : direction transports,
- Éducation Nationale : inspection académique de Dunkerque,
- AGUR,
- Associations et personnes représentatives de la mobilité « douce »,
- Maison de l'Environnement (pilotage de l'action).



Écoles dans le dispositif

Groupe scolaire Péguy - JAURES (2004)

Groupe scolaire Charles PERRAULT - Kléber (2004)

École Parc Marine (2004)

Groupe scolaire Porte d'eau 1 & 2 (2004)

Groupe scolaire Hector MALOT - Mer (2005)

Groupe scolaire Meunerie (2005)

École COQUELLE (2006)

École Saint Christophe (2006)

Écoles Glacis - Nicolas BARRÉ - Collège FENELON (2007)

École Sainte-Claire (2008)

École Neptune (2008)

Autres communes (Gravelines 2007*, Coudekerque-Branche 2009*)

École Trystram (2010)

École Sainte Thérèse (2011- 2012)...

Synthèse rapide (illustrée)

Pour chaque école : actualisation des observations... permettant d'évaluer les avancées ou non de chaque projet.

LE PDS n'est pas une science exacte. Tout au long de son évolution différentes hypothèses ont été mises en œuvre. Nous ne présentons dans le présent document que les modifications qui ont été entérinées.

Les questions qui demeurent :

- L 'accompagnement humain...
- Les incivilités, le respect du code de la route...
- La signalisation, le partage de la voirie
- Le soutien des institutions
- La communication
- La pédagogie



Les questions qui demeurent :

- barrières,
- matérialisations - signalisation,
- partage de la gestion fermeture des rues,
- parcs à vélos,
- délais de réalisation,
- partage du portage (écoles, police municipale, services municipaux...),
- relations avec les quartiers...



CONCLUSIONS

Dans tous les cas, quelque soient les spécificités des écoles, les difficultés, les faiblesses et les freins rencontrés dans la mise en place et la pérennité d'un Plan de Déplacement Scolaire sont les suivants (liste non exhaustive) :

- L 'accompagnement humain : Pour la mise en place des barrières et le partage de la gestion fermeture des rues lorsqu'il y en a ; est-ce :
 - des agents spécifiques,
 - et/ou des personnels municipaux des écoles (agents d'entretien, auxiliaire de vie...),
 - et/ou des enseignants,
 - et/ou des parents d'élèves,
 - et/ou la police municipale...
- ✓ Pour l'accompagnement des lignes de pédibus, idem.
- ...

- Le partage non effectif du portage (écoles, éducation nationale, police municipale, services municipaux...), et les relations avec les quartiers...
- Les incivilités relatives au code de la route, aux arrêtés de circulation et stationnement, au partage de la voirie...
- La signalisation à améliorer, car pouvant être incompréhensible ou insuffisante :
 - ✓ verticale (mise en place de panneaux, de barrières),
 - ✓ horizontale (marquage au sol : bandes jaunes...).
- Les délais de réalisation entre les décisions et la mise en œuvre effective notamment en ce qui concerne la mise en place des équipements cités précédemment.

■ La communication encore insuffisante :

✓ Vers les parents d'élèves,

✓ Vers les voisins de l'école,

✓ Vers les enseignants et personnels,

✓ Vers les partenaires et prestataires (ex : société de transport scolaire, livreurs...),

■ La pédagogie à l'environnement urbain en général, en appui du Plan de Déplacement Scolaire :

✓ Animations dans les écoles sur les thématiques transversales (énergie, mobilité, santé...). Nous ne sommes pas assez sollicités.

■ La disparité des moyens financiers notamment en matière d'investissement (exemple : mobilier urbain)

Enfin, nous préconisons la mise en place **d'un observatoire** permettant :

- de suivre chaque école au fil des ans,
- de percevoir les évolutions comportementales (exemple les reports modaux et les changements du mode de déplacement de manière durable),
- de mesurer la progression.

Plan de Déplacement Scolaire

Avant

Pendant

Après

Ecoles Porte d'eau



La phase Diagnostic :



La phase d'expérimentation :



La phase de pérennisation :

Ecoles Kléber / Perrault

La phase Diagnostic :

Cela correspond au temps d'observation des habitudes et comportements des familles et personnels fréquentant l'établissement scolaire, le quartier...
(= état des lieux de départ)

La phase d'expérimentation :

Cela correspond au temps d'expérimentation de solutions permettant d'améliorer la sécurité, la santé et l'environnement des publics.

La phase de pérennisation :

Certains aménagements sont pérennisés comme la fermeture d'une rue à la circulation, le changement physique d'entrée et/ou sortie, la mise en place de parc à vélos, de pistes indiennes...



Plan de Déplacement Scolaire

Aller à l'école
autrement !



Ville de Dunkerque

